

# Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2004/2264(INI)
Procédure terminée	
La pêche côtière et les problèmes rencontrés par les pêcheurs côtiers	
Sujet 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche 3.15.08 Entreprises de pêche, marins pêcheurs, conditions de travail	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>PECH</b> Pêche	UEN <a href="#">Ó NEACHTAIN Seán</a>	25/11/2004
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>FEMM</b> Droits de la femme et égalité des genres	PSE <a href="#">RIERA MADURELL Teresa</a>	25/01/2005
	DG de la Commission <a href="#">Affaires maritimes et pêche</a>	Commissaire	

Evénements clés			
13/01/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/04/2006	Vote en commission		Résumé
26/04/2006	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0141/2006</a>	
14/06/2006	Débat en plénière		
15/06/2006	Résultat du vote au parlement		
15/06/2006	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0276/2006</a>	Résumé
15/06/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2004/2264(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative

Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	PECH/6/25355

## Portail de documentation

Avis de la commission	FEMM	<a href="#">PE365.142</a>	23/01/2006	EP	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE357.550</a>	23/02/2006	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE371.821</a>	27/03/2006	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0141/2006</a>	26/04/2006	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0276/2006</a>	15/06/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2006)3310</a>	12/07/2006	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2006)3311</a>	01/08/2006	EC	

## La pêche côtière et les problèmes rencontrés par les pêcheurs côtiers

La commission a adopté le rapport d'initiative de Seán Ó NEACHTAIN (UEN, IRL) sur la pêche côtière et les problèmes rencontrés par les pêcheurs côtiers. Le rapport met en exergue l'importance vitale de la pêche côtière non seulement pour les économies locales, mais aussi pour le maintien du tissu social des communautés côtières et la préservation des traditions et pratiques culturelles. Il ajoute que la pêche côtière «peut et doit jouer» un rôle constructif dans la protection et la préservation de l'environnement marin littoral.

La commission appelle à l'établissement de critères minimaux en vue de l'adoption d'une définition commune au niveau européen de la pêche côtière, en tenant compte d'aspects tels que la longueur du navire, la zone d'activité, la durée maximale d'opération, le fait que les navires rentrent au port tous les jours pour vendre le produit de leur pêche, etc. La Commission est invitée à proposer des manières d'harmoniser les données sur la pêche côtière dans l'UE afin d'en établir une définition commune.

Parmi les autres recommandations, le rapport appelle la Commission à financer la modernisation des bateaux de pêche côtière, à formuler des programmes d'éducation et de formation spécifiques, «pour encourager l'entrée de jeunes professionnels dans le secteur» et à garantir que toute norme adoptée en matière de pêche côtière veille à la nécessité d'instaurer et de maintenir une «culture de la sécurité». Il souhaite également une plus grande reconnaissance du rôle des femmes dans la pêche côtière et la garantie de leurs droits économiques et sociaux. Enfin, la commission estime qu'il est essentiel, pour les pêcheurs locaux et les populations tributaires du secteur, de participer davantage à la transformation et à la commercialisation afin d'améliorer leurs revenus et leur niveau de vie et réitère la position traditionnelle du Parlement que la Commission doit consulter le secteur et veiller à sa participation active «au niveau politique pertinent, au processus décisionnel», les conseils consultatifs régionaux jouant un rôle vital dans ce contexte.

## La pêche côtière et les problèmes rencontrés par les pêcheurs côtiers

En adoptant le rapport d'initiative de Seán Ó NEACHTAIN (UEN, IE), le Parlement européen souligne que la pêche artisanale est vitale non seulement pour les économies locales mais également pour maintenir le tissu social au sein des collectivités côtières, en particulier dans les régions littorales insulaires et périphériques. Il estime par ailleurs que la pêche côtière est essentielle pour la préservation des traditions et pratiques culturelles et qu'elle peut jouer un rôle constructif dans la protection et la préservation de l'environnement marin littoral. Les États membres sont ainsi invités, dans le cadre des politiques régionales, à utiliser des mécanismes communs pour protéger la pêche côtière et assurer ainsi sa capacité à subsister.

Les députés proposent de définir des critères minimums qui soient acceptables par tous et qui assurent l'équilibre nécessaire entre la pêche côtière, la pêche au large et la pêche de loisir. Ces critères minimums devront tenir compte, entre autres, d'aspects tels que: a) la pêche côtière artisanale ; b) la longueur des bateaux ; c) la distance à laquelle opère le bateau par rapport à son port d'attache, compte tenu des conditions géographiques et maritimes propres à chacun des États membres ; d) la période maximale pendant laquelle le bateau ne rentre pas à son port d'attache ; e) les bateaux qui rentrent au port chaque jour et vendent leurs captures fraîches.

La Commission est en particulier invitée à :

- proposer d'urgence les moyens d'harmoniser les informations sur la pêche côtière dans l'ensemble de l'Union européenne, en préservant les spécificités des flottes de chaque pays et de chaque région;
- reconnaître la spécificité de la petite pêche côtière et de la pêche artisanale dans la PCP et analyser dans quelle mesure les instruments actuels permettent de répondre aux besoins du secteur, pour les adapter en conséquence;
- financer la modernisation des bateaux de pêche côtière;

- adopter une nouvelle initiative communautaire destinée à cet important secteur économique et veiller à ce que des financements spécifiques et appropriés soient prévus de façon à permettre la bonne mise en œuvre de toute nouvelle politique;
- proposer des programmes d'éducation et de formation spécifiques, notamment pour encourager l'entrée de jeunes professionnels dans le secteur de la pêche côtière, et prévoir les financements appropriés ;
- prendre systématiquement en compte la dimension du genre et de l'égalité entre les femmes et les hommes lors du traitement de situations ou de problèmes liés à la pêche côtière.

Le Parlement estime que toute norme adoptée en matière de pêche côtière doit veiller à la nécessité d'instaurer et de maintenir une culture de la sécurité qui consistera d'abord à garantir le recours à des bateaux plus sûrs et plus modernes, capables d'accueillir de nouveaux équipements et du matériel de sécurité. Il plaide ainsi en faveur du maintien des aides à la rénovation et à la modernisation de la flotte au titre du futur Fonds européen pour la pêche.

La Commission est invitée à entamer des consultations avec le secteur de la pêche côtière et à veiller à la participation active du secteur au processus décisionnel qui le concerne directement. Les députés estiment que les conseils consultatifs régionaux ont un rôle essentiel à jouer dans ce contexte et ils demandent à la Commission de rendre compte au Parlement de toute initiative impliquant l'application à la pêche côtière d'un traitement distinct.